



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 15 MARS 2017

Numéro

DEL 2017.03.15/026

Thème : CULTURE 1

Objet : LES

OFFENBACCHIADES 2017 -
CONVENTION D'OBJECTIFS
ET DE MOYENS.

Convocation

Date : 27/02/2017

Affichage : 27/02/2017

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 26

Nombre de suffrages

exprimés : 32

Le **mercredi 15 mars 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Étaient représentés :

BOVETTO Fanny donne pouvoir à Mohamed DJEFFAL ;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à Gérard FROMM ;
MARCELLO Marie donne pouvoir à Mireille FABRE ;
BRUNET Pascale donne pouvoir à Jacques JALADE ;
PICAT RE Alessandro donne pouvoir à Émilie ARMAND ;
DAZIN Florian donne pouvoir à Romain GRYZKA

Absents excusés :

BOVETTO Fanny, MARTINEZ Gilles, MARCELLO Marie, BRUNET Pascale, PEYTHIEU Éric, PICAT RE Alessandro, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Manuel ROMAIN

Rapporteur : Nicole GUERIN

Dans le cadre de la politique culturelle briançonnaise, la commune de Briançon soutient depuis plusieurs années la manifestation Les Offenbachiades du Briançonnais via un partenariat annuel avec l'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes.

L'association, créée par la volonté de musiciens professionnels haut-alpins, a pour vocation de présenter une saison de concerts et un festival d'automne à Briançon et dans le Briançonnais dédiés à la musique classique dans sa plus large expression. Ces manifestations connaissent un succès considérable avec 2 600 spectateurs pour la dernière saison 2015/2016.

Les objectifs du partenariat sont les suivants :

- Favoriser les échanges et les rencontres dans le domaine de la diffusion et de la création artistique et musicale ;
- Dynamiser le rayonnement de l'orchestre ;
- Diversifier la vie culturelle briançonnaise ;
- Contribuer à démocratiser l'acte culturel ;
- Élargir et renouveler les publics.

Le partenariat se concrétise :

- Par la mise en place d'un concert mensuel à Briançon, de janvier à juin et de septembre à décembre 2017, ainsi qu'un festival d'automne ;
- Par le versement d'une subvention de 28 000 € à l'association.

La convention d'application est présentée en annexe, définissant les obligations de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le partenariat avec l'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2017 en section fonctionnement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune la convention annexée à la présente délibération ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 21 MARS 2017
TRANSMIS LE 22 MARS 2017
NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM





CONSEIL MUNICIPAL DU 15/03/2017
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
CULTURE 1 N° DEL 2017.03.15/026

« LES OFFENBACHIADES 2017 »

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA COMMUNE DE BRIANÇON ET
L'ASSOCIATION LES OFFENBACHIADES
DU SUD ORCHESTRE DE CHAMBRE DES
HAUTES-ALPES

ENTRE

L'association loi 1901, Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes représentée par sa présidente Françoise ADER,

domiciliée chez Françoise ADER

Chemin des OCHES 05220 Le Monétier-les-Bains,

D'UNE PART,

ET

La commune de Briançon, sise Les Cordeliers - 1, rue Aspirant Jan - 05100 BRIANÇON, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Gérard FROMM, dûment habilité par délibération du conseil municipal n° DEL 2017.03.15/026 du 15 mars 2017,

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION LES OFFENBACHIADES DU SUD ORCHESTRE DE CHAMBRE DES HAUTES-ALPES

Sauf en cas de force majeure, l'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes, s'engage à assurer un concert mensuel à Briançon, de janvier à juin et de septembre à décembre 2017 ainsi qu'un festival d'automne.

L'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes assure le cachet des artistes y compris les charges afférentes. L'association prend à sa charge les repas et le transport des artistes, et, se charge de la communication générale de l'événement (presse et radio, affiches, flyers).

Si nécessaire pour la communication locale de l'événement, l'association fournira comme

éléments de promotion à la commune : photographies, affiches et dossiers de presse, sur demande.

L'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes se charge de la billetterie pour l'ensemble des concerts.

ARTICLE 2 : HÉBERGEMENT ET REPAS

Par conventionnement, les repas des artistes et le logement (1 nuit) des artistes extérieurs au département sont pris en charge par l'Association.

ARTICLE 3 : ENREGISTREMENT ET DIFFUSION

En dehors des émissions d'information radiophoniques ou télévisées d'une durée de 3 minutes au plus, tout enregistrement ou diffusion, même partiel, du spectacle, devra faire l'objet d'un accord préalable particulier.

ARTICLE 4 : ASSURANCES

L'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes est tenue d'assurer contre tous les risques tous les objets lui appartenant ou appartenant aux artistes la composant.

ARTICLE 5 : DROITS

L'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes s'occupera des déclarations relatives aux droits des auteurs et compositeurs et droits voisins. Le montant des droits est à la charge de l'association.

ARTICLE 6 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

La commune de Briançon versera à l'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes, une subvention de 28 000 €uros. Un premier versement de 18 000 €uros sera effectué fin avril 2017, le solde fin septembre 2017.

ARTICLE 7 - AVENANT À LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 8 - TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Les contestations qui pourraient s'élever entre l'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes et la commune de Briançon au sujet de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention seront de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

ARTICLE 9 – RÉSILIATION

La présente convention pourra être résiliée à tout moment, moyennant un **préavis d'UN (1) mois**, expédié soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit par remise en main propre au domicile élu.

AR PREFECTURE

005-210500237-20170315-DEL20170315026-DE
Regu le 22/03/2017

ARTICLE 10 - DURÉE

La présente convention est établie pour l'année 2017.

Fait en trois (3) exemplaires à Briançon, le

Pour L'association
Les Offenbachiades du Sud
Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes
La Présidente,

Pour la commune de Briançon
Le Maire,

Françoise ADER.

Gérard FROMM.